

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2008 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2008

La séance débute à 19 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Béangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, David PERAY, Frédéric PERICARD (est arrivé à 21h30), René VERNAY.

Ont donné procuration : Romy LASSERRE à Christian JOLIE, Frédéric PERICARD à Eliane DALLEMAGNE (Frédéric PERICARD arrive à 21h00), Rachel NABAFFA à Béangère BAERISWYL.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2008

Secrétaire de séance : David PERAY.

David PERAY accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 06/10/2008

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°054-2008

Objet : Règlement des astreintes.

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,
VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,

Le maire explique que pour assurer le déneigement de la commune pendant la période hivernale, soit du 15 novembre au 31 mars, les agents du service technique doivent être soumis à des astreintes.

Il précise que les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité non soumise à retenue pour pension lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte.

Il indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Il propose donc la mise en place de périodes d'astreinte dans les conditions suivantes :

Evénements justifiant le recours aux astreintes :

- Neige, verglas.

Modalités d'organisation :

- les astreintes concerneront les agents titulaires du permis de conduire C et des autorisations de conduites nécessaires pour l'utilisation d'un tracteur de plus de 3.5 tonnes équipé d'une lame à neige et d'une saleuse ;
- chaque agent sera d'astreinte une semaine sur deux, du mercredi au mardi, de 7h30 à 20h00 (les jours où l'agent sera de service, l'astreinte commencera après la fin de son service) ;
- ils ne seront jamais d'astreinte ni le dimanche, ni la nuit (les astreintes de nuit et du dimanche seront assurées par une entreprise privée) ;
- les agents seront d'astreinte du 15 novembre au 31 mars de chaque année ;
- un planning sera établi pour toute la période et remis aux agents (ceux-ci seront informés de tout changement dans le planning, dans la mesure du possible, quinze jours à l'avance).

Cadres d'emploi concernés :

- Adjointes techniques territoriaux,
- Agents de maîtrise territoriaux,

Les astreintes concerneront les agents contractuels, stagiaires et titulaires.

Modalités de rémunération :

- les astreintes seront rémunérées conformément aux textes en vigueur ;
- les heures d'interventions : les agents seront rémunérés selon le tarif des heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de rémunérer les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur,

AUTORISE le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Débat : Patricia ALTHERR demande combien d'agents de la commune ont le permis poids lourds. Pierre DUMAREST répond que seulement deux agents en sont titulaires. Lorsque la commune aura pu recruter un troisième agent technique, nous n'aurons plus besoin de recourir aux services d'une entreprise privée. Anna DOUDOU demande si les agents ont été consultés sur ce nouveau régime d'astreinte. Pierre DUMAREST répond par l'affirmative. Claude CHAPPUIS demande comment les horaires d'hiver vont être articulés avec le système d'astreinte. Pierre DUMAREST répond qu'ils ne sont d'astreinte qu'une semaine sur deux, mais pendant leur semaine d'astreinte, ils pourront avoir à intervenir, que cela soit un jour de repos ou non. Bérandère BAERISWYL demande si le recrutement du troisième agent remettra en cause immédiatement cette nouvelle organisation. Pierre DUMAREST pense que cela ne sera pas possible, notamment car nous allons conclure un contrat avec l'entreprise pour la durée de la période hivernale. Jean-Charles MORANDI précise que les agents partiront de leur propre initiative. Claude CHAPPUIS demande combien de communes du Pays de Gex ont recours à des entreprises privées pour le déneigement. Pierre DUMAREST explique que, d'une part, beaucoup de communes ne peuvent pas assurer elles-mêmes le déneigement de leurs routes, en raison de leur superficie, et d'autre part, très peu de communes comparables à la nôtre se conforment vraiment au code du travail.

Délibération n°055-2008

OBJET : **Approbation de la convention à conclure entre la Commune et l'Entreprise Nabaffa pour des opérations de déneigement des routes communales.**

Monsieur le Maire explique que la commune n'est pas en mesure d'assurer seule le déneigement de ses voies pour la saison hivernale 2008-2009.

D'une part l'employeur doit laisser à ses agents des temps de repos suffisants et concilier le temps de service habituel avec l'activité de déneigement qui est susceptible d'avoir lieu à tout moment. D'autre part, ces deux agents étant domiciliés à plus de 20 km de leur lieu de travail, il semble difficile de prévoir des prises de service pendant la nuit. Il leur serait en effet impossible d'apprécier les conditions météorologiques et routières à Challex, et donc de prendre la décision d'intervenir ou non. De plus ils risquent de rencontrer des difficultés, si les routes sont encombrées, pour venir prendre leur service à Challex dans un délai raisonnable.

Il rappelle que le conseil municipal a décidé que les agents techniques seraient d'astreinte à tour de rôle, une semaine sur deux, du mercredi au mardi, à l'exception du dimanche, de 7h30 à 20h00, et cela du 15 novembre au 31 mars.

C'est pourquoi il propose que les astreintes de nuit et du dimanche soient assurées par l'entreprise Nabaffa.

L'entreprise Nabaffa mettrait à disposition son personnel, vivant sur le territoire de la commune ou à proximité, et assurerait le déneigement avec le matériel de la commune.

Les relations entre la commune et l'entreprise Nabaffa seront réglées par une convention de prestation de service, à laquelle sera annexée une fiche tarifaire.

Le Maire demande au Conseil municipal d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à conclure entre la commune de Challex et l'entreprise Nabaffa pour la réalisation de travaux de déneigement sur les voies communales ;

AUTORISE le maire à signer ladite convention ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Débat : Après avoir présenté le projet de convention et lu le bordereau des prix, Pierre DUMAREST précise que si l'entreprise Nabaffa utilisait ses propres véhicules, cela reviendrait plus cher à la commune. Patricia ALTHERR demande ce qui se passerait si l'entreprise abîmait le matériel. Pierre DUMAREST explique que l'entreprise comme la commune ont une assurance, et qu'en fonction des circonstances, chacune jouerait son rôle. Anna DOUDOU demande si nous avons consulté d'autres entreprises ; Pierre DUMAREST répond par la négative : nous avons repris la même entreprise que l'année précédente, car elle peut nous mettre à disposition des chauffeurs qui habitent la commune.

Délibération n°056-2008

OBJET : **Approbation de la convention à conclure entre la commune et le Cabinet Profil Etudes pour la réalisation des travaux d'éclairage public de la rue Saint Maurice.**

Dans le cadre de l'opération de mise en esthétique de la rue Saint Maurice (enfouissement du réseau d'électricité et de télécommunication) menée en collaboration avec le SIEA, la commune a la possibilité de procéder au renouvellement de l'éclairage public de cette rue.

Nous devons pour cela désigner un cabinet spécialisé chargé premièrement d'élaborer le projet d'un point de vue technique et financier et deuxièmement d'assister la commune dans la procédure de consultation des entreprises de travaux, ainsi que dans le suivi du chantier.

Seul le cabinet Profils Etudes s'est montré intéressé par cette mission. Il a d'ores et déjà évalué l'opération d'éclairage public à 23 000 € hors taxes (que le Syndicat d'électricité de l'Ain et le Conseil général de l'Ain pourraient subventionner pratiquement en totalité). Il serait rémunéré sur la base de 6.9 % de ce montant.

Ce cabinet a travaillé pour la commune sur d'autres opérations du même type (rue des Fontanettes et rue du Château).

C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil municipal de désigner le cabinet Profils Etudes pour nous assister dans l'opération de remplacement de l'éclairage public de la rue Saint Maurice.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (9 voix pour et 6 abstentions),

DESIGNE le Cabinet Profil Etudes pour assister la commune dans la conception du projet de remplacement de l'éclairage public de la rue Saint Maurice, dans la consultation des entreprises de travaux et dans le suivi du chantier ;

AUTORISE le maire à signer la convention d'assistance et de prestation de service à conclure entre la commune et le cabinet Profil Etudes ;

DIT que la présente décision sera portée à la connaissance du Syndicat d'électricité de l'Ain.

Débat : Patricia ALTHERR demande si les travaux de la rue des Fontanettes sont terminés. Pierre DUMAREST répond qu'il reste un problème : celui d'une canalisation bouchée vers chez René VERNAY. Il ajoute que l'entreprise Vallier va venir y passer une caméra. Cela montrera en quoi la responsabilité des entreprises est engagée. Patricia ALTHERR dit que nous ne devrions pas choisir ce même cabinet puisque nous n'avons pas été satisfaits de la manière dont il a suivi le chantier. Jean-Charles MORANDI explique que la caméra nous fournira des images qui nous permettront de faire pression sur les entreprises afin qu'elles règlent le problème. Pierre CUZIN craint que si la canalisation est bouchée, la caméra ne nous montre pas grand-chose. Pierre DUMAREST note que la caméra nous permettra au moins de savoir où le réseau est bouché, et donc où nous devons creuser. Christian JOLIE souligne que le SIEA (=Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain) avait été informé de ce problème au cours du chantier et lors de la visite de pré-réception des travaux. C'est lui qui devrait proposer le passage d'une caméra. David PERAY insiste sur le fait que ce devrait être au SIEA de prendre l'initiative de faire faire les recherches et les travaux. Jean-Charles MORANDI acquiesce, mais constate que nous ne pouvons plus attendre, et que si le réseau est bouché, les travaux doivent impérativement être réalisés avant l'hiver. Il ajoute que les quelques problèmes que nous avons constatés pendant ce chantier sont aussi dus aux mauvaises relations entre les deux entreprises (Marc Favre et Salendre Réseaux). Christian JOLIE pense que Profils Etudes a fait son travail, mais qu'il n'est pas terminé. Il a effectivement sommé les entreprises de réparer, mais nous ne pouvons pas le tenir responsable des erreurs ou de l'incompétence des entreprises. Claude CHAPPUIS regrette de devoir voter pour Profils Etudes alors que le travail précédent n'est toujours pas terminé. Patricia ALTHERR pense que l'on ne peut pas exonérer le cabinet d'étude de sa responsabilité. Il devrait jouer le même rôle qu'un architecte lors de la construction d'une maison. Pierre DUMAREST explique qu'il a effectivement rempli son rôle puisque plusieurs problèmes avaient été signalés lors de la réception et que tous, sauf un, ont été résolus dans les jours suivants. Bérangère BAERISWYL demande si la commune avait déjà travaillé avec Profils Etudes sur d'autres opérations. Pierre DUMAREST répond que nous avons travaillé avec eux sur le chantier de la rue du Château et que les choses s'étaient bien passées. Pierre CUZIN note que quoi que l'on fasse, ce cabinet d'étude ne peut pas être présent sur le chantier en permanence pour surveiller les entreprises. Jean-Charles MORANDI précise que ce cabinet est le seul sur le marché et que même si nous ne voulions pas le choisir, il est peu probable que nous parvenions à en trouver un autre. Pierre CUZIN constate que l'évaluation du coût des travaux a déjà été faite. Pierre DUMAREST explique le SIEA a déjà demandé à l'entreprise Marc Favre de réaliser les études d'enfouissement ainsi que des plans. Le type de luminaires n'a cependant pas encore été choisi. Le cabinet Profils Etudes a fait un chiffrage en prenant la base suivante : éclairage de la rue, de la place du Poizat à la résidence Saint Joseph, avec des lanternes comme celles qui sont rue de la Mairie, et le reste de la rue éclairé avec l'équipement standard. Ceci n'est cependant qu'une évaluation et nous pourrions encore modifier ou préciser nos attentes. Christian JOLIE explique que nous devons préciser nos critères de choix des entreprises de travaux et pense qu'il ne faudrait peut-être pas retenir les mêmes que pour la rue des Fontanettes. Pierre DUMAREST répond que le SIEA choisit l'entreprise qui s'occupe des travaux d'enfouissement des réseaux (c'est un marché global), mais que la commune devra sélectionner l'entreprise chargée de l'éclairage public. Pour la rue des Fontanettes, l'entreprise Salendre avait été retenue car elle était la moins-disante, mais la commission d'appel d'offre peut fixer d'autres critères de choix que le prix.

Délibération n°057-2008

OBJET : Approbation du contrat-type de location des salles communales.

Le Maire explique que trois salles communales sont susceptibles d'être louées à des particuliers ou à des associations pour l'organisation de leurs manifestations : la salle des fêtes, la maison des sociétés et la halle.

Le contrat-type de location des salles est actuellement très sommaire, se contentant de mentionner l'identité des parties, le nom de la salle louée, la date et la durée de la location, et le loyer demandé.

Le maire souhaite renforcer les conditions de ce contrat notamment pour protéger les intérêts de la commune en cas de dégradation des locaux et du matériel mis à disposition, mais aussi de nuisances causées au voisinage.

Le contrat-type proposé est annexé à la présente délibération.

Le maire demande à l'assemblée d'approuver ce contrat-type et de l'autoriser à conclure des locations de salles communales, dans les conditions prévues au règlement de chacune d'elles.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (14 voix pour et une abstention),

APPROUVE le contrat-type de location des salles communales ;

AUTORISE le maire à conclure des locations de salles dans les conditions fixées par le règlement de chacune d'elles.

Débat : Bérangère BAERISWYL pense qu'il faudrait rayer la phrase stipulant que « aucune réfaction du prix ne pourra être accordée pour quelque motif que ce soit » et que la commune devrait se conserver la liberté de réduire le prix de la location dans certaines circonstances. Le conseil accepte cette demande.

Délibération n°058-2008

OBJET : Soutien à l'hôpital de Saint Julien en Genevois.

L'hôpital de Saint Julien en Genevois a vu son activité progresser ces dernières années dans les domaines de la cardiologie, gastroentérologie, chirurgie, maternité. Il doit répondre aux besoins de la population sans cesse croissante (elle atteint 100 000 habitants) du Pays de Gex, du bassin bellegardien et du Genevois savoyard. L'hôpital a fait l'objet d'un important programme de rénovation en 2007. La poursuite de ce programme pourrait cependant être remise en cause dans le cadre de la réforme hospitalière, et suite à l'ouverture d'une clinique privée de 250 lits à Annemasse.

Le Maire souhaite que le Conseil municipal reste vigilant sur le devenir de cette structure et exprime dès aujourd'hui sa volonté de voir son activité perdurer.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

EXIGE que les communes et la population soient informées et consultées sur l'évolution de l'hôpital de Saint Julien en Genevois ;

DEMANDE le maintien de son activité, notamment en chirurgie ;

SOUHAITE la poursuite du programme de rénovation de l'hôpital.

Débat : Pierre CUZIN demande si nous avons des nouvelles de l'hôpital de Nangy. René VERNAY répond que les travaux devraient démarrer prochainement. Eliane DALLEMAGNE pense qu'en ce qui concerne l'hôpital de Saint Julien, le risque est moins celui d'une fermeture que d'une stagnation de l'activité. Pierre DUMAREST ne comprend pas pourquoi on penserait à fermer cet hôpital alors que d'énormes travaux de réhabilitation ont été entrepris. Pierre CUZIN préfère que l'on intervienne avant que l'Etat commence à parler de fermeture.

Bref compte rendu de la séance de travail du conseil du 20 octobre 2008 :

Lors de cette séance, le conseil s'est fixé les priorités suivantes pour la durée de son mandat :

- révision du PLU ;
- création d'un commerce multiservices (bistrot, petite restauration, épicerie...)
- construction d'une nouvelle salle des fêtes (la salle actuelle est devenue obsolète en raison tant de sa capacité d'accueil limitée, que des problèmes d'accessibilité aux personnes handicapées) ; Pierre DUMAREST précise que les communes ont jusqu'en 2011 pour se mettre en conformité avec la législation sur l'accessibilité et que des délais pourront être accordés jusqu'en 2015 pour celles qui s'engagent dans la construction d'un nouveau bâtiment.

Délibération n°059-2008

Objet : Création d'une commission municipale en charge du commerce de proximité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire rappelle le souhait du Conseil municipal de créer à Challex un commerce multiservices dans des locaux appartenant déjà à la commune.

Il précise que pour mener à bien ce projet, il serait souhaitable de créer une commission spécifique qui serait chargée de sa conception, de sa réalisation et du suivi des travaux. Afin de garantir l'efficacité du travail de cette commission, il souhaite que le nombre de membres soit limité à 5 en plus du président.

Cette commission devra régulièrement rendre compte de son activité au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

CREE une commission municipale en charge du commerce de proximité ;

FIXE à cinq le nombre de membres de cette commission, en plus de son président ;

DESIGNE comme membres de la commission :

- Présidente : Eliane DALLEMAGNE
- Membres : Patricia ALTHERR, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, David PERAY, Frédéric PERICARD.

Débat : Bérangère BAERISWYL demande si les conseillers qui ne sont pas membres de la commission pourront tout de même participer aux travaux de celle-ci. Pierre DUMAREST répond par l'affirmative.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Jean-Charles MORANDI) :

Lecture des dépenses et des recettes de la commune pour les mois d'octobre 2008.

- *Dotation globale de fonctionnement et problème des résidences secondaires* : Jean-Charles MORANDI explique que le nombre de résidences secondaires à Challex est d'environ 80, et que ces habitants là ne sont pas pris en compte dans le calcul de la DGF. La commune perd ainsi 10 000 € par an, soit 7% de sa dotation. Il souhaite écrire au ministre des Finances pour lui expliquer ce problème. Eliane DALLEMAGNE demande quelle est exactement la population concernée. Jean-Charles MORANDI répond qu'il s'agit des fausses résidences secondaires, c'est-à-dire de personnes qui, bien que déclarées en résidences secondaires, vivent à Challex toute l'année. Cela entraîne un manque à gagner pour la commune, mais aussi pour l'Etat qui renonce ainsi à percevoir plusieurs milliers d'euros de droits de douane.

Frédéric PERICARD arrive à 21h00.

- *Bistrot communal* : le chiffre d'affaire se monte à environ 1 900 €, desquels nous devons encore déduire le coût de la marchandise. Jean-Charles MORANDI voudrait que le Conseil réfléchisse à ce qu'il veut faire de cette recette. Plusieurs pistes sont possibles : 1) la recette est reversée au budget général de la commune, 2) elle est reversée à une œuvre caritative, 3) elle permet d'abonder le budget « subventions aux associations de la commune », 4) elle est reversée au CCAS. Concernant l'exploitation du bistrot, Bérangère BAERISWYL constate que l'exploitation 7 jours d'affilés est trop astreignante, et que d'ailleurs, les meilleures recettes se sont faites les weekends. Jean-Charles MORANDI et Bérangère BAERISWYL préféreraient que l'on ouvre le bistrot quelques weekends par an.
- *Budget 2009* : les commissions devront présenter leurs projets chiffrés d'ici décembre.

Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

Pas de réunion en octobre.

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

Compte rendu de la commission voirie du 11/10/2008

- *Projet de trottoir reliant l'école à la Halle* : il devra aussi tenir compte des problèmes de stationnement et de l'augmentation de la circulation dans ce secteur là avec la création d'un P+R (= parking-relais). Les demandes de devis sont en cours. Le parcours exact du trottoir est encore à définir. Entre la salle des fêtes et la Halle, le trottoir pourrait être créé du côté du stade. Eliane DALLEMAGNE pense qu'il ne faudrait pas supprimer des places de parking en installant des grands bacs à fleurs mais qu'il faudrait étudier le fleurissement en hauteur le long du grillage. Jean-Charles MORANDI pense que l'on pourrait étudier aussi la possibilité de faire du fleurissement en hauteur (mise en place de mâts). Entre l'école et la mairie, il s'agirait de matérialiser un cheminement piéton avec un simple marquage au sol.
- *Cimetière-chemin Sous l'église* : un huissier va passer pour faire un constat des travaux actuels afin de sauvegarder les intérêts de la commune (le promoteur n'a toujours pas fait réaliser l'étanchéité sur le talus en aval du chemin).
- *Ruelle des Fontaines-rue des Fontanettes* : en raison du rétrécissement de la ruelle, la commission souhaite remettre en place le sens unique et permettre aux véhicules de sortir par le bas. Pour cela un plateau surélevé sera construit au carrefour avec la rue des Fontanettes.
- *Muret de la fontaine de la rue des Fontanettes* : les agents communaux construiront le muret de soutènement (objectif : qu'il soit le plus possible semblable au muret qui est de l'autre côté de la fontaine).
- *Roue de turbine* : le nettoyage de la rouille a été effectué. La commission doit maintenant choisir la couleur de la peinture. Elle pensait organiser un concours d'artistes. Cependant le temps que ce concours soit organisé, la roue va rouiller de nouveau. Pierre CUZIN explique que ce n'est pas vraiment un problème, puisqu'avant d'appliquer la peinture, il faudrait que la rouille revienne de manière uniforme. Christian JOLIE propose qu'en attendant les résultats de ce concours d'artistes, les agents appliquent une couche protectrice incolore.
- *Marongy* :
 - Réfection du carrefour : une haie risque de gêner les travaux, la commission demandera au propriétaire de la tailler ; les habitants ne sont pas opposés à la fermeture de la route pendant les travaux, la commission les rencontrera pour déterminer, avec eux, le moment le plus propice.
 - Stationnement gênant : mise en place de barrières fixes en bois afin d'empêcher le stationnement gênant et faire respecter la signalisation existante.
- *Chemin des Carres* : un pylône EDF, situé au bord d'un fossé d'eaux pluviales, se déchausse (dû à l'érosion). Les travaux de réparation incombent à la commune, un entrepreneur a été contacté.
- *Rue de la Treille – massif vers l'école* : la première partie du massif a été arrachée, le reste le sera à la fin de l'hiver. La commission étudie son remplacement par un trottoir.
- *Salle des fêtes* : le lave-vaisselle a été installé. David PERAY a constaté qu'il restait en veille en permanence. Il explique que pour éviter cela, il faudrait installer un interrupteur au niveau de la prise.
- *Cunette chemin de Champ Journet* : les travaux sont terminés. La cunette semble jouer son rôle comme prévu.

- *Berge du Groise et décharge* : l'Inspection des Installations classées (=ICPE) a été contactée : si la commune fait des travaux sur les berges du Groise au pied de la décharge, elle devra désigner un bureau d'étude pour qu'il examine les conséquences de ces travaux sur la décharge, et vérifie si celle-ci rejette encore des substances polluantes. Par contre, il n'est, a priori, pas nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation supplémentaires.
- *Sous-commission environnement* (Eliane DALLEMAGNE) :
 - Les plantations d'automne ont été réalisées ;
 - Décorations de Noël : la commission souhaite impliquer les enfants dans la confection de décorations à suspendre dans le sapin qui sera mis vers l'école. Anna DOUDOU propose de contacter les enseignants pour voir s'ils veulent participer. Patricia ALTHERR dit que cela pourrait aussi être fait dans des ateliers les mercredis.

Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

Compte rendu de la commission du 23 octobre 2008

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP 08B0038 ZAFFINO	Clôture (PLU zone UBc)	Avis favorable. Hauteur du portail : 1.75m, Hauteur de la clôture maximum : 1.4m.
DP 08B0040 UIJTTEWAAL	Abri de jardin (PLU zone UB)	Avis favorable.
Permis de construire		
PC 08B0014 BAERISWYL	Transformation d'une grange en habitation (PLU zone UA)	Problème du nombre de vélux (<u>principe</u> : maximum 4 pour surface de 100 m ² de toiture). La commission demande que le nombre de velux soit diminué.
PC 08B0017 FERROLIET	Transformation d'une épicerie en habitation (PLU zone UA)	Avis favorable.
Certificats d'urbanisme		
CU 08B1016 PERRIER	Parcelle de terrain rue du Château (PLU zone UA)	Certificat de simple information
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 08B0016 PERRIER	Appartement T2 – Rue St Maurice (PLU zone UA)	Non préemption.
DIA 08B0017 LALOT	Terrain à bâtir – Route de la Plaine (PLU zone UB et A)	Non préemption.

Prochaine commission le 19/11/2008 à 18h.

Réunion concernant la révision du PLU : le 02/12/2008 à 18h00.

Commission Communication (Christian JOLIE)

Réunion du 22/10/2008 :

- Mise à jour et réédition de plans de la commune (format A3 et grand format pour affichage extérieur).
- Petit Challaisien : la commission étudie la possibilité de l'imprimer sur du papier recyclé. Suite à différentes discussions, elle étudie également la possibilité de faire les impressions à l'extérieur.

Prochaine réunion le 12/11/2008.

Commission Vie Associative (Bérangère BAERISWYL) :

- Plusieurs Assemblées générales d'associations au cours des dernières semaines.
- Vifs succès du Bal du bourru (Jeunesse Challaisienne) et de la Fête des Bourrus (Bourrus de Mucelle).
- Téléthon 2009 : préparation en cours.

Commission Education (Anna DOUDOU)

La commission ne s'est pas réunie en octobre.

- *Garderie périscolaire* : le Dr Gruet du Conseil Général de l'Ain (service de la protection maternelle et infantile) est venu visiter les nouveaux locaux mis à disposition de la garderie. Il a fait plusieurs recommandations qu'Anna DOUDOU a transmises à Jean-Charles MORANDI.
- *Sou des écoles* : l'assemblée générale s'est tenue le 21 octobre ; L'association prépare plusieurs activités pour 2009. Elle nous soumettra ces projets pour subventions.
- *Rentrée scolaire 2009-2010* : Anna DOUDOU doit évaluer les effectifs pour la prochaine rentrée.

- *Fresque près de l'école* : Frédéric PERICARD demande si la fresque qui a été démontée va être remplacée. Anna DOUDOU répond que les enseignants ont accepté le principe et qu'ils doivent étudier le projet. Frédéric PERICARD pense qu'il faudrait prévoir quelque chose de durable (pourquoi pas une fresque en mosaïque ?)
La prochaine réunion de la commission aura lieu le 20/11/2008 à 18h00 en mairie.

Affaires sociales - CCAS (Eliane DALLEMAGNE)

- Semaine bleue : deux demi-journées d'échange ont eu lieu entre les enfants de l'école et les personnes âgées de la Maison de retraite. Il y a eu un atelier peinture et un atelier jeux de société. Tout le monde semble avoir apprécié ces échanges.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

Conseil communautaire d'octobre :

- Débat sur le règlement intérieur du conseil communautaire,
- Projection d'un document sur les problèmes d'alimentation en eau dans le Pays de Gex,
- Question du prix de l'eau : la commission devrait étudier les modalités de mise en place d'un prix de l'eau tenant compte de la consommation réelle des ménages, ainsi que de leurs revenus ;
- Crèches : deux doivent ouvrir en 2009 à Versonnex et Cessy, mais les problèmes de recrutement ne sont pas réglés ;
- Projet de crèche communautaire à Thoiry : le conseil municipal de Thoiry propose un autre terrain pour construire la crèche, qui devrait accueillir d'ici 2012 les enfants de Thoiry, Challex, Péron, Saint Jean de Gonville. Ce nouveau terrain est complètement excentré et difficile d'accès pour les communes du sud-gessien. Une nouvelle réunion est prévue pour essayer de faire revenir Thoiry sur sa proposition.

Questions diverses

- *Commémoration du 11 novembre* : tous les élus sont invités. La cérémonie sera suivie de la présentation de l'exposition sur la Guerre de 14-18 à la Maison de retraite et d'un verre de l'amitié.
- *Déchets verts de la commune* : ces déchets verts sont mis en déchetterie à Péron.
- *Abattage des pins Douglas par l'ONF* : les travaux ne seront pas réalisés avant 2009 et le problème du chemin à emprunter pour sortir le bois n'est pas réglé.
- *Subvention aux associations* : elles sont votées au moment du budget. Si une association rencontre des difficultés, elle peut prendre contact avec la commune pour voir si elle peut obtenir une subvention exceptionnelle. Bérange BAERISWYL prendra contact avec la Jeunesse Challaisienne pour voir avec eux comment s'est passé le démarrage de leurs activités.

Prochaine réunion du Conseil 01/12/2008 à 19h30.

La séance est levée à 22h00.